



ARRETE MUNICIPAL N°2025/ 135
Arrêté municipal portant empiètement sur la chaussée RD 16 – 27 Route des Monédières

Le Maire de la commune de CHAMBERET

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande de la SAS CAPPE Fabien sis Chez Chapelle Nord 19370 CHAMBERET en date du 12/09/2025,

VU l'avis du conseil département en date du 12/09/2025,

CONSIDÉRANT que les travaux de terrassement auront lieu le samedi 20 septembre de 8h à 18h sur la RD16 à hauteur du 27 Route des Monédières empiéteront sur la chaussée de la RD 16,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er} : Dans le cadre les travaux de terrassement auront lieu le samedi 20 septembre de 8h à 18h sur la RD16 à hauteur du 27 Route des Monédières empiéteront sur la chaussée de la RD 16,

ARTICLE 2 : Les véhicules circulant à l'approche de la zone de travaux auront une réduction de chaussée à proximité des travaux.

ARTICLE 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à Chamberet, le 12/09/2025

Le Maire,

Bernard RUAL

